

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/5507  
8 janvier 1964  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 7 JANVIER 1964,  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

Me référant à la lettre du 2 janvier 1964 (document S/5502) que vous a adressée M. l'Ambassadeur Rossides et qui contient des allégations entièrement dénuées de fondement dirigées contre mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention et celle des membres du Conseil de sécurité sur ce qui suit :

Je suis en mesure de réfuter les allégations de M. l'Ambassadeur Rossides et d'y répondre, et n'hésiterai pas à le faire lorsque je l'estimerai nécessaire.

Néanmoins, au moment où l'on s'efforce d'assurer la paix à Chypre et où se prépare la prochaine conférence de Londres entre le Royaume-Uni, la Grèce, la Turquie et les représentants des communautés grecque et turque de l'île, et dans l'esprit nécessaire à l'établissement d'un climat plus propice au succès de cette conférence, je préfère m'abstenir provisoirement de répondre aux allégations en question.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent de la Turquie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Adnan KURAL

-----

64-00460

